

NOTRE CHARTE

Principes & valeurs



Objet de la Charte

La Charte d'InitiativES définit l'identité de la Fédération et énonce les principes et les valeurs éthiques minimales que nous défendons. Visant à garantir la qualité des actions des membres, elle engage ses signataires à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre et respecter ces principes et valeurs.

La signature de celle-ci est un acte volontaire mais néanmoins obligatoire pour les membres d'InitiativES. En cas de manquement grave et répété au respect de ces conditions, ils pourraient perdre leur qualité de membre selon la procédure d'exclusion définie par les statuts de l'ASBL.

Identité

InitiativES est une fédération pluraliste regroupant des Entreprises d'Insertion (EI), des Initiatives de Développement de l'Emploi dans les secteurs des Services de proximité à finalité Sociale (IDESS) et des Initiatives d'Economie Sociale (IES), agréées par la Région wallonne ainsi que des Fédérations du secteur.

Ses membres, qui s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale, ont tous pour objectif le développement d'une activité économique orientée vers la qualité, la formation et la création d'emplois durables en visant l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi.

InitiativES

28, Square de la Paix d'Angleur
4031 Liège
Tél : 042/52.01.80

info@initiativ.es.be
www.initiativ.es.be
N° entreprise : 885 885 855

InitiativES développe toute activité en lien avec la problématique des IES, des EI ou des IDESS et poursuit les objectifs suivants :

- Regrouper, promouvoir et soutenir les organismes reconnus ou ayant été reconnus IES, EI ou IDESS agréés par la région wallonne
- Recueillir leurs attentes et leur proposer des solutions
- Les représenter et défendre leurs intérêts auprès des interlocuteurs publics
- Tenir à jour des données statistiques sur le secteur
- Collecter et diffuser toutes les informations concernant ces organismes
- Stimuler le partage d'idées, de méthode de travail et d'expériences à travers l'organisation de groupes de travail, de rencontres au profit de tous les membres
- Favoriser la formation sous toutes ses formes au sein de ces organismes
- Mettre en liens les différents acteurs de l'économie sociale pour faciliter des réflexions communes, développer des prestations et défendre les intérêts de ce secteur auprès des autres acteurs de l'économie sociale, des pouvoirs publics et du secteur privé.

Les valeurs qui soutiennent ces actions sont celles qui ont présidé à la création de la Fédération et qui, aujourd'hui encore, mobilisent ses membres, à savoir : la solidarité, l'égalité des chances et l'égalité des genres, la justice sociale, l'amélioration des conditions de vie et de la dignité humaines et le progrès social.

Les membres participent également à la mise en application des principes fondateurs de l'économie sociale et souscrivent aux valeurs suivantes :

- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- Autonomie de gestion
- Processus de décision démocratique
- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Objectifs

Les membres proposent à leurs travailleurs des emplois durables et de qualité et accompagnent ceux-ci de la manière la plus adéquate possible dans leurs démarches diverses afin de favoriser leur émancipation sociale et de développer leur autonomie sur le marché du travail.

Ils accordent une attention particulière au maintien et à la sauvegarde des droits de leurs travailleurs tout au long de leur occupation en leur sein ainsi qu'à leur sortie, pour quelque raison que ce soit.

Afin de contribuer à l'instauration d'un climat serein, les membres agissent dans un souci de saine concurrence et de respect réciproque des uns envers les autres.

Initiatives encourage la solidarité entre ses membres, ce qui implique notamment le partage et la confrontation de leurs expériences et leurs outils.

Afin de permettre à Initiatives d'adapter continuellement ses services et prestations, les membres expriment leurs besoins et attentes de manière volontaire aux membres du personnel. Ils font également retour d'informations qui pourraient être bénéfiques pour l'ensemble du secteur.

Législation

Les membres s'engagent à agir dans le respect des réglementations relatives à leurs activités et agréments, de quelques sources qu'elles proviennent. Ils s'engagent également à respecter les législations en vigueur, en ce compris le code sur le bien-être au travail, le règlement général de protection du travail (RGPT) et la loi relative à la protection de la vie privée.

Ils refusent, dans le cadre de leurs actions, toute forme de discrimination basée sur les différents critères énoncés dans la réglementation.

Les membres ne respectant pas ces réglementations seront passibles des sanctions prévues dans le règlement d'ordre intérieur. Toutefois, une dérogation à ces sanctions pourrait être envisagée si la Fédération estime que la législation non-respectée n'est pas adaptée au secteur.

Initiatives

28, Square de la Paix d'Angleur
4031 Liège
Tél : 042/52.01.80

info@initiatives.be
www.initiatives.be
N° entreprise : 885 885 855

La Charte est adoptée par le conseil d'administration du membre et est signée par deux personnes pouvant juridiquement l'engager.

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Fonction	Fonction
Entreprise	Entreprise
Signature	Signature